



MA FICHE PRATIQUE

Jours de fermeture 2020

Vous bénéficiez chaque année de 10 jours fériés et ponts. En complément des jours fériés tombant un jour normalement travaillé pour chaque rythme de travail hebdomadaire (du lundi au vendredi et du mardi au samedi), il est fixé chaque année un ou plusieurs jours de pont ou de fermeture collective.

1

VOUS TRAVAILLEZ DU LUNDI AU VENDREDI

8 JOURS FÉRIÉS :

Jour de l'an :	mercredi 1 ^{er} janvier 2020
Lundi de Pâques :	lundi 13 avril 2020
Victoire 1945 :	vendredi 08 mai 2020
Ascension :	jeudi 21 mai 2020
Lundi de Pentecôte :	lundi 1 ^{er} juin 2020
Fête nationale :	mardi 14 juillet 2020
Armistice :	mercredi 11 novembre 2020
Noël :	vendredi 25 décembre 2020

2 JOURS DE PONT :

Pont de l'Assomption : vendredi 14 août 2020
Pont de Noël : jeudi 24 décembre 2020

+ 1^{er} mai 2020 chômé



2

VOUS TRAVAILLEZ DU MARDI AU SAMEDI

7 JOURS FÉRIÉS :

Jour de l'an :	mercredi 1 ^{er} janvier 2020
Victoire 1945 :	vendredi 08 mai 2020
Ascension :	jeudi 21 mai 2020
Fête nationale :	mardi 14 juillet 2020
Assomption :	samedi 15 août 2020
Armistice :	mercredi 11 novembre 2020
Noël :	vendredi 25 décembre 2020

3 JOURS DE PONT :

Pont de Pâques : samedi 11 avril 2020
Pont de l'Assomption : vendredi 14 août 2020
Pont de Noël : samedi 26 décembre 2020

+ 1^{er} mai 2020 chômé



**SYNDICAT NATIONAL
DE LA BANQUE LCL**
1^{er} réseau social de la Banque, de la Finance et du Crédit !

SUIVEZ-NOUS !
SNB CFE CGC LCL



01.42.95.18.57 WWW.SNBLCL.NET



Tableau récapitulatif calendrier 2020

Jours de repos pour les collaborateurs travaillant	
Du lundi au vendredi	Du mardi au samedi
	Mercredi 1 ^{er} janvier
	Samedi 11 avril
Lundi 13 avril	
	Vendredi 1 ^{er} mai
	Vendredi 8 mai
	Jeudi 21 mai
Lundi 1 ^{er} juin	
	Mardi 14 juillet
	Vendredi 14 août
	Samedi 15 août
	Mercredi 11 novembre
Jeudi 24 décembre	
	Vendredi 25 décembre
	Samedi 26 décembre

● Jours fériés

● Ponts

● 1^{er} mai.

INFO DERNIÈRE MINUTE : Comme les vacances d'hiver 2019 s'étalent sur la

première semaine de janvier 2020, la direction a donné son accord (*CCE du 14 novembre 2019*) pour prendre ses congés annuels 2019 jusqu'au 4 janvier 2020.